

GUIDE DU DÉLÉGUÉ

Ce dossier délégation a pour unique but d'essayer de vous rendre la vie plus facile en vous donnant, dans la mesure du possible, toutes les informations nécessaires pour vous permettre de remplir votre rôle de délégué et de vous donner éventuellement des idées pour en faire encore plus. Vous trouverez donc différentes sections et, dans ces sections, la marche à suivre pour bien organiser...

Afin de pouvoir disposer des derniers documents, actualisés, nous avons fait le choix de ne pas insérer dans ce dossier les différents fichiers que vous pourrez retrouver sur le site du RCF dans la rubrique « délégué ».

Ce doit être votre outil de travail.

TABLE DES MATIÈRES

REGLES GENERALES.....	4
Concernant la comptabilité.....	4
Concernant la communication :.....	6
Concernant les adhésions.....	6
Tutoriel pour insertion d'évènements sur le site du RCF.....	7
Liste des documents utiles à la fonction de délégué.....	8
Organisation des Journées familiales – Tan – Sélectif :.....	8
TAN.....	9
Catalogue A.....	9
Catalogue B.....	9
BICP.....	9
Autres.....	10
Comptabilité - frais de déplacements - assurance.....	10
Juges.....	10
Ressource images.....	10
LES ENTRAINEMENTS.....	12
Entraînements Réguliers.....	12
Entraînement occasionnel avec un Professionnel.....	13
LES JOURNÉES FAMILIALES.....	14
Avec confirmation.....	14
Avec épreuves de travail.....	16
LES REGIONALES D'ELEVAGE	18
EPREUVES DE CHASSE PRATIQUE.....	20
BREVET INTERNATIONAL DE CHASSE PRATIQUE "TERRE ET EAU POUR RETRIEVERS".....	20
BREVET DE CHASSE A L'EAU (B.C.E).....	22
WORKING-TEST.....	25
FIELD-TRIAL.....	27

Convention liée à la fonction de délégué du Retriever Club de France

Le délégué du RCF est nommé par le comité. Il est choisi parmi les membres du club en fonction de sa personnalité, son dynamisme, sa motivation et sa réputation. Le comité appréciera particulièrement son dévouement au club, son esprit d'animateur et sa pratique des expositions canines et Field-trial. Il sera apprécié des compétences en matière d'élevage.

Article 1

Le délégué est sans discontinuité à jour de cotisation.

Article 2

Le délégué est nommé pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. À tout moment, il pourra être mis fin à sa fonction par décision du comité.

Article 3

Le délégué est le représentant du Club auprès de la Société Canine Régionale et devra se faire connaître auprès de leur secrétariat.

Article 4

Le délégué ne doit pas élever des chiots non-inscrits au Livre des Origines, ni en favoriser la vente

Article 5

Le délégué veillera à avoir toutes autorisations liées à ses manifestations (autorisation de la mairie, autorisation de la DDPP, autorisation Société Canine Régionale...) en application avec les obligations législatives et réglementaires.

Article 6

Chaque délégué devra avoir en sa possession pour toutes manifestations une photocopie de l'assurance souscrite par le RCF.

Article 7

En aucun cas, la fonction de délégué ne peut être utilisée à des fins publicitaire ou personnelle.

Article 8

Le délégué organise au minimum une fois par an l'une de ces manifestations dans son département : séance de confirmation, journée familiale, TAN, sélectif, field, working-test.

Article 9

Le délégué n'est pas propriétaire de son département. Exceptionnellement, un délégué peut faire une manifestation dans un département limitrophe, mais devra impérativement avertir le délégué concerné. Ils devront voir ensemble comment s'articule le calendrier de leurs manifestations respectives et avertir le responsable des délégations.

Article 10

Le délégué doit faire sa demande d'organisation de manifestation au responsable des délégués par email. Il doit en adresser copie au Président, au secrétariat du club, au responsable de la communication et, pour les épreuves de travail, au responsable de la commission travail.

Article 11

Le délégué assure l'animation et la communication dans sa délégation afin de recruter de nouveaux membres et assurer le suivi des adhérents actuels en étant à leur écoute.

Article 12

Le délégué doit répondre aux questions pouvant lui être posées par un propriétaire de retrievers (soit lors d'expositions, par téléphone, par e-mail)

Article 13

Le délégué prévoit d'être présent ou de se faire représenter par un membre de son équipe pour les expositions spéciales dans son département.

Article 14

Le délégué, après chaque manifestation, enverra un compte rendu d'activité, avec photo si possible, à la Commission de Communication pour parution dans la revue du Club.

Article 15

Le délégué, après chaque manifestation, enverra sous 15 jours l'ensemble des résultats des épreuves passées.

Article 16

Le délégué devra adresser sous quinze jours un résultat financier de la manifestation, accompagné des chèques et espèces correspondants aux recettes de cette manifestation (Engagements, ventes diverses...). Les chèques des exposants doivent impérativement être libellés à l'ordre du Retriever Club de France. Le trésorier ne pourra effectuer de remboursements que sur justificatif.

Article 17

Le délégué pourra exprimer ses besoins auprès du responsable des délégations (banderoles, diverses plaquettes de présentation, ...)

Article 18

Le délégué du Retriever Club de France s'engage sur l'ensemble de ces dispositions.

NOM :

PRENOM :

DELEGATION (département) :

Date et signature du délégué

REGLES GENERALES

Il est fortement conseillé de faire partie de la Canine Régionale ou Départementale dont on dépend.

Si vous devez utiliser pour ce faire un terrain qui ne vous appartient pas, assurez-vous de l'accord (de préférence écrit) du propriétaire.

Lorsque vous avez établi un programme d'activités sur l'année, il vous est demandé d'entrer vos manifestations sur le site du RCF (cf tutoriel). Le responsable des délégations validera avant qu'il soit mis sur le calendrier global des activités et sur le calendrier de votre région.

Une fois validé, vous devez envoyer votre programme d'activités à votre Président de Canine Régionale, en lui demandant son accord (ceci tout particulièrement pour les Field-trials, les Régionales et les Journées Familiales qui comprennent des confirmations, voir les différentes fiches).

Lorsque vous aurez reçu cet accord, il vous faut l'envoyer au Responsable des Délégations et au secrétariat.

Une fois l'activité passée, il faut envoyer un compte-rendu, éventuellement avec une ou plusieurs photos, au Responsable de la communication.

CONCERNANT LA COMPTABILITÉ

Les comptes accompagnés des chèques et des résultats sont à envoyer au secrétariat dans un délai de **15 jours au plus tard**.

Lorsqu'il y a de nouvelles adhésions, merci de penser à joindre les feuilles d'adhésion dûment complétées par les nouveaux membres, lorsqu'il s'agit de renouvellement, merci de penser à préciser le nom de l'adhérent qui renouvelle.

Merci de clairement identifier les frais qui sont déjà réglés de ceux qui sont dus.

Concernant les justificatifs, le RCF doit pouvoir justifier, à l'aide de factures ou feuilles de frais, de tous les frais remboursés à ses délégués ou intervenants. Vous trouverez ci-dessous les justificatifs à fournir en fonction des frais engagés :

Frais de juges :

Transport par avion ou train : facture

Frais kilométrique et de parking : feuille de frais signée par le bénéficiaire.

Frais de logement :

Facture du prestataire (hôtel / chambre d'hôte)

Frais de repas :

Si les repas sont pris dans un restaurant : facture du prestataire

Si les repas sont fournis par la délégation : joindre les factures d'achat de l'alimentation et tout autre achat lié au repas. (les frais forfaitaires facturés par les délégués ou toute autre personne non professionnelle de la restauration ne sont pas acceptés)

Frais de déplacement de la délégation :

Seuls les frais liés au transport des juges sont pris en charge par le RCF, le délégué devra alors compléter une feuille de frais qu'il devra signer.

CONCERNANT LA COMMUNICATION :

GROUPE FACEBOOK RETRIEVER CLUB DE FRANCE

1 - Ne seront dorénavant publiés sur le groupe que les manifestations organisées par le Retriever Club de France (ou en collaboration), la Société Centrale Canine ou tout autre kennel club.

2 – Les délégués peuvent partager leurs manifestations sur le groupe FB du RCF, mais toutes modifications ou compléments d'informations devra se faire sur la publication initiale (sans créer une nouvelle publication)

3 – Les pièces jointes des publications doivent être lisibles par tous. L'indisponibilité de ces pièces jointes entrainera la non-validation de la publication ou sa suppression.

B - PAGES DES DÉLÉGATIONS SUR FB

1 - Les délégués sont autorisés sur demande à créer une page FB pour leur délégation.

Si la page est déjà créée au changement de délégué, le délégué sortant doit céder les droits d'administration à son remplaçant.

Le responsable des délégations doit être administrateur de la page également.

2 – le nom de la page devra respecter le schéma suivant :

Retriever Club – Délégation Nom ou numéro du ou des département(s)

exemple : Retriever Club – Délégation 38 ou Retriever Club – Délégation Isère

3 - Ne peuvent être publiée sur les pages des délégations que des informations, manifestations concernant, la délégation, et/ ou d'autres délégations, et le RCF. Les posts mettant en valeur les races de retrievers sont autorisés mais ne doivent pas être de nature à faire de la publicité.

4 - Toute information publiée sur une page FB de délégation doit l'avoir été sur le site du RCF, Facebook n'étant qu'un moyen supplémentaire d'information mais pas le principal.

5 – Les délégués doivent s'assurer d'avoir les droits de publication des photos qu'ils mettent sur leur page de délégation.

CONCERNANT LES ADHÉSIONS

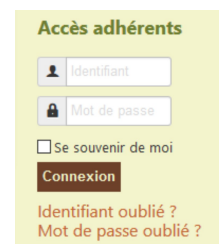
Les adhérents du RCF bénéficient d'un accès privilégié à certaines parties du site, des contenus supplémentaires et la lecture des anciennes revues. Il est donc primordial qu'ils puissent avoir rapidement les codes d'accès.

Lorsque, lors des manifestations que vous organisez, des adhésions sont prises, nous vous remercions d'envoyer au secrétariat (secretariat@retrieverclubdefrance.com) le plus rapidement possible les informations concernant les nouveaux adhérents afin qu'un numéro de membre leur soit attribué et que leur profil sur le site soit créé.

Disponible au format Word sur le site du Club → onglet Accès Adhérents → Ressources Délégués

Étape 1 : se connecter

Entrez vos identifiant et mot de passe dans le formulaire d'accès aux adhérents



Étape 2 : Ouvrir une nouvelle page événement

Cliquez sur une date du calendrier



La page Calendrier s'ouvre.

Cliquez sur « Ajouter un évènement »



Une nouvelle page s'ouvre :

Dans l'onglet général

Titre : le titre doit contenir le type d'évènement et au moins le département entre parenthèse

Ex : Journée familiale – TAN – Epreuves sélectives – Lyon (69)

ou Field-trial – Paris (75)

Catégories : Sélectionnez le type d'évènement **ET** la région dans laquelle il se déroule

Niveaux d'accès : public

Description : Vous pouvez mettre ici tous les renseignements que vous jugerez nécessaire et les mettre en page grâce aux outils de traitement de texte

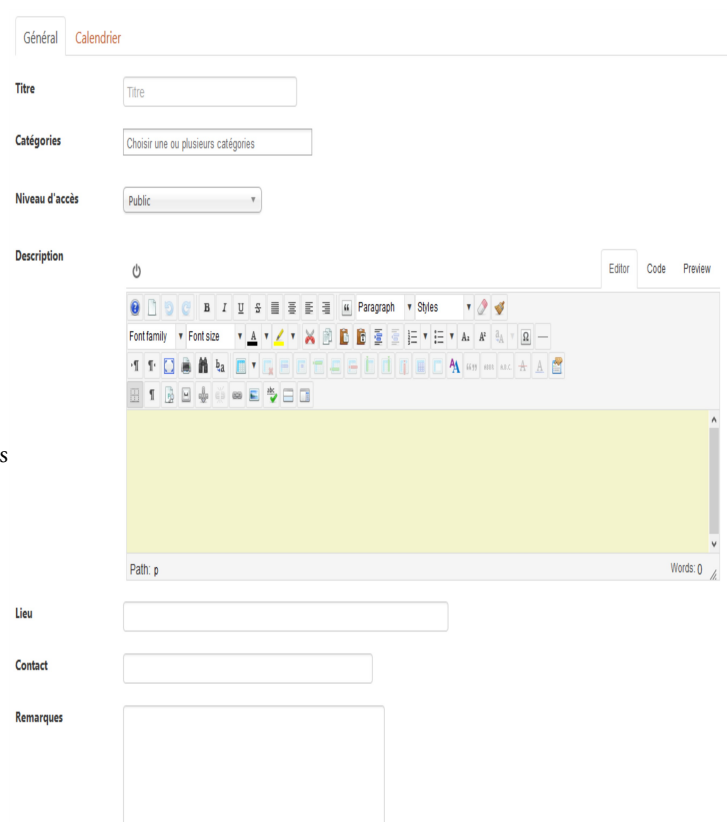
Important : ne pas mettre d'adresse mail dans la description.

L'adresse mail de l'organisateur est à insérer dans **Contact**

Dans l'onglet Calendrier

Cochez « Journée entière ou heure non spécifiée » et entrez la date de l'évènement.

Pour les événements sur 2 jours il convient de créer un événement par jour



Étape 3 : Enregistrer et fermer

Votre publication sera validée par un administrateur et mise en ligne

Si vous souhaitez joindre une feuille d'inscription ou une affiche, envoyez-les à Maiten (secretariat@retrieverclubdefrance.com) : ils seront insérés dans votre événement.

LISTE DES DOCUMENTS UTILES À LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ

Vous trouverez sur la partie réservée aux délégués sur le site du RCF, tous les documents nécessaires.
Pour y accéder, il vous faut être connecté à la partie adhérent grâce à votre identifiant (votre numéro de membre) et votre mot de passe.

Une fois connecté, rendez-vous dans l'onglet « Accès Adhérents » puis « Ressources Délégués »

Vous avez accès à la liste des adhérents du RCF avec la date de fin d'adhésion en vous connectant sur le site et en vous rendant dans l'onglet Accès adhérents → liste des adhérents

[Tutoriel pour la gestion des Field-trials sur le site de la SCC](#)

ORGANISATION DES JOURNÉES FAMILIALES – TAN – SÉLECTIF :

[Courrier à l'attention des organisateurs](#)

TAN

[Télécharger le catalogue TAN](#)

[Télécharger le document TAN : pointage](#)

[Télécharger le document TAN : à l'attention des Juges](#)

[Télécharger le document TAN : à l'attention des organisateurs](#)

[Télécharger le document TAN : à l'attention des concurrents](#)

CATALOGUE A

[Télécharger le catalogue Epreuve A](#)

[Télécharger le document Epreuve A : pointage](#)

[Télécharger le document Epreuve A : à l'attention des Juges](#)

[Télécharger le document Epreuve A : à l'attention des organisateurs](#)

[Télécharger le document Epreuve A : à l'attention des concurrents](#)

CATALOGUE B

[Télécharger le catalogue Epreuve B](#)

[Télécharger le document Epreuve B : pointage](#)

[Télécharger le document Epreuve B : à l'attention des Juges](#)

[Télécharger le document Epreuve B : à l'attention des organisateurs](#)

[Télécharger le document Epreuve B : à l'attention des concurrents](#)

BICP

[Feuille de notation](#)

AUTRES

[Diplôme pour TAN et sélectifs](#)

[Diplôme BICP](#)

COMPTABILITÉ - FRAIS DE DÉPLACEMENTS - ASSURANCE

[Feuille de comptabilité \(Excel\)](#) à renvoyer dans les 15 jours qui suivent la manifestation

[Tarifs](#)

[Feuille de remboursement des frais des juges](#)

[Attestation d'assurance](#)

[Reçu](#)

JUGES

[Liste des juges de travail internationaux](#)

[Liste des juges d'utilisation et examinateurs \(SCC\)](#)

[Liste des juges de beauté \(SCC\)](#)

[Demande d'autorisation d'invitation d'un juge étranger](#)

RESSOURCE IMAGES

[Logo RCF Noir et blanc 587x 659](#)

[Logo RCF sepia 120 x 134](#)

[Logo RCF GIF 201 x 217](#)

[Logo RCF GIF 203 x 218](#)

[Logo ancien](#)

[Nouveau visuel](#)

[Nouveau visuel sur fond transparent](#)

[Nouveau visuel sepia](#)

ENTRAÎNEMENTS RÉGULIERS

Ils sont assurés par vous-même et ont lieu à une cadence que vous fixez, de façon à permettre une régularité dans la présence des maîtres et des chiens, régularité nécessaire pour le bon travail de tous.

Vous pouvez signaler la tenue de ces entraînements au secrétariat qui publiera une annonce sur la page de votre région. Exemple :

Entraînements / département 10 :

Lieu : Environs de Troyes (10)

Information : Tous les mercredis après-midi, séances d'entraînements Travail (Sélectifs, BICP, Field Trial, ...) pour Retrievers de tous niveaux.

Responsable : Sandrine WELELE - Tél : 06 72 86 33 64 - rcf.champagne.ardenne@gmail.com

Entraînements / départements 54 ou 57 :

Lieux : Montenois (54) ou Saint Jean De Bassel (57)

Information : Tous les mercredis à 14 heures. Contacter la veille J.L Martin pour préciser lieu du RDV

Responsable : Jean-Louis Martin - 1 chemin du Pajot 54760 Montenois - Tél : 03 83 31 85 58 ou 06 81 39 27 41

Entraînements / département 68 :

Entraînements au Club d'Education Canine de Habsheim (68), mardi ou mercredi après-midi. Dates variables en fonction des disponibilités de l'organisateur qu'il suffit de contacter pour être informé régulièrement des dates.

Responsable : Jean-Marc Wurtz

Vous devez vous assurer que tous les participants font bien partie du Retriever Club de France, afin de bénéficier de l'assurance qui couvre toutes les activités organisées dans le cadre du RCF. Il est cependant conseillé de permettre à un nouveau maître d'assister à une séance, sans qu'il ait encore pris son adhésion, mais alors il est impératif de noter, au début de la séance ou avant toutes ses coordonnées ainsi que celles de son chien.

En effet, il est arrivé qu'un nouveau chien ne fasse pas montre de la gentillesse caractéristique de sa race, et en arrive à mordre d'autres chiens ou même un humain, et le maître était alors parti sans laisser d'adresse... D'autre part, le délégué a tout à fait le droit de ne pas accepter dans ses séances un chien qui ferait preuve d'agressivité, et cela se voit dès le premier jour ! Orienter à ce moment-là le maître vers un Club d'Education Canine.

Le but de ces séances est d'amener les chiens à un travail de rapport plus ou moins poussé. Dans certains cas, lorsque ces séances débutent, il peut être utile de s'assurer que les chiens ont déjà acquis de bons rudiments d'obéissance, entre autres le rappel. Sans rappel, vous ne pourrez pas faire progresser vos participants. Si vous avez peu de monde, vous pouvez essayer de faire travailler ce point particulier, mais ce n'est pas le but principal de vos cours ! Les clubs canins sont là pour cela.

Si vous avez trop de monde, partagez les participants en deux groupes, que vous ferez travailler en alternance.

Où ?

Il faut avoir l'accord du propriétaire du terrain. S'il demande une petite participation, pourquoi pas, vous la répartirez entre les participants. Il faut savoir qu'il vaut mieux payer un petit quelque chose pour avoir accès à des terrains intéressants que de travailler sur un parking de grande surface !

Comment ?

Les apportables peuvent vous être fournis par le RCF, il faut en faire la demande auprès de votre Responsable Délégations.

Cette dotation, comme toute autre par la suite, sera inscrite dans le « Livre de Matériel » et, en cas d'arrêt d'activités, ce matériel devra être restitué, bien sûr en tenant compte de l'usure normale...

Le Club ne fournit de lance-apportables, mais il peut fournir apportables pour lanceur et cartouches, dans les mêmes conditions que ci-dessus. Il faut savoir qu'il n'est pas indispensable de travailler chaque fois avec des coups de feu...

Que faire payer ?

La coutume du RCF est de faire des séances gratuites... Si vous souhaitez faire participer les gens, vous devrez reverser cet argent au Club puisqu'il vous fournit le matériel. Vous devez faire ces séances bénévolement.

Cependant, si vous faites venir un professionnel, vous devrez le faire savoir sur le site du RCF, suffisamment à l'avance pour vous assurer d'une participation minimum. Le professionnel peut vous demander de limiter le nombre de chiens pour un travail plus efficace, ou de donner un thème à son intervention, tout cela doit être précisé à l'avance, ainsi que le tarif qu'il vous demande. Vous le répartirez alors entre le nombre espéré de participants.

Les Working-Tests d'initiation

C'est une façon agréable de tester les connaissances de vos élèves chiens et maitres en organisant un petit concours sur apportables. Vous pouvez très bien prévoir un WT d'initiation qui ne comprenne que les classes Découverte et Initiation, voire Novice, au départ... cela pourra motiver vos troupes à se perfectionner, particulièrement en sagesse et obéissance. C'est, de plus, une bonne préparation aux Field-Trials pendant les saisons où la chasse est interdite.

ENTRAINEMENT OCCASIONNEL AVEC UN PROFESSIONNEL

Vous pouvez faire appel à un dresseur professionnel membre du RCF, dont vous trouverez les coordonnées sur le site du RCF, à un juge de travail, ou encore à un examinateur de WT.

Il est clair qu'il est plus économique de prévoir deux jours de suite, car vous n'aurez pas de déplacement à payer deux fois, mais cela veut dire prévoir d'héberger l'entraîneur et les frais de repas que cela implique, ainsi qu'être sûr d'avoir assez de participants.

Là aussi, vous pouvez répartir les participants autour de deux niveaux ou de deux thèmes, en fonction des demandes que vous avez autour de vous. Les personnes de votre délégation et les participants habituels de vos séances étant, bien entendu prioritaires. **Le coût de ses entraînements sera entièrement à la charge des participants.**

AVEC CONFIRMATION

Lorsque des confirmations sont prévues, il faut obligatoirement demander l'accord de la société canine régionale ou départementale. Pourquoi ? parce que nous leur enlevons des clients potentiels pour leurs propres manifestations. C'est aussi la raison pour laquelle nous ne pouvons pas faire des séances à bas prix... Il faut donc que notre journée soit distante de leurs propres expositions ou séances de confirmation, d'au moins trois semaines. Avant d'envoyer votre demande vérifiez-le, cela vous évitera le désagrément d'un refus.

Tarif des confirmations :

- soit le propriétaire prend une adhésion au Club, dans ce cas la première confirmation est gratuite,
- soit il préfère payer directement la confirmation (voir tarifs sur le site)

Faites quelque chose en plus :

Il est souhaitable d'organiser quelque chose en plus qu'un simple défilé de chiens pour la confirmation... Lorsque c'est possible, proposer un TAN aux personnes qui viennent pour la première fois, cela va leur permettre de se rendre compte du plaisir que prend leur chien à faire une activité avec son maître.

Sinon, on peut organiser un atelier de toilettage, un atelier de présentation en exposition, un atelier de travail de base, une démonstration de chiens déjà un peu plus éduqués, des jeux avec les chiens, une balade, un jeu de piste, bref les intéresser au maximum... Faites travailler votre imagination !

Exemple : un jour, dans le cadre d'un « Retriever Games », nous avons fait jouer les chiens avec leur maîtres à « Jacques a dit », lorsque l'animateur disait « Jacques a dit : debout » cela concernait le chien, le maître devait faire lever son chien ; lorsqu'il disait « Jacques a dit a dit : debout » cela concernait le maître qui devait se lever, le chien restant comme il était ; lorsqu'il disait simplement « debout », il ne fallait pas le faire ! Les crises de fou-rire n'ont pas manqué !

Autre jeu possible : lancer un apportable dans un cercle donné (un cerceau fait bien l'affaire), sans que le chien ne vous entraîne à aller le chercher... ou une balle (attention cela rebondit !).

Une course (éventuellement de relais) avec un œuf (dur de préférence !) dans une cuillère... Si c'est un relais, il faut aussi se passer la cuillère sans faire tomber l'œuf...

Utiliser aussi des obstacles d'agility, mais de façon inhabituelle pour ne pas avantager les chiens qui connaissent ce sport... Par exemple, c'est le maître qui doit passer dans le tunnel avant le chien...

Vous en découvrirez d'autres et j'espère que vous nous en ferez part !

Des petits plus pour qu'il n'y ait pas de couac...

Il se peut que les participants viennent sans avoir inscrit leur chien pour la confirmation, ou qu'ils n'aient pas les papiers nécessaires, car « ils ne savaient pas » ... Aussi, je vous conseille d'avoir avec vous un certain nombre de « demande de confirmation » vierges.

Pour éviter la plupart de ces oublis, il serait bon que vous préveniez les inscrits qu'ils devront présenter :

- Le certificat de naissance (l'original)

- Le certificat d'immatriculation (tatouage ou puce)
- Le carnet de santé (s'il y a plus d'une dizaine de chiens, il peut être exigé, donc mieux vaut l'avoir)
- La demande de confirmation dument remplie à l'aide du certificat de naissance. Ils peuvent trouver ce formulaire soit sur le site de la SCC, soit sur le site du RCF, onglet Formulaires.

A l'issue de la confirmation, si le chien est accepté, vous pourrez remettre une lettre type du genre de celle qui suit, de façon à leur expliquer ce qu'ils doivent faire avec leurs documents signés par le juge et d'autre part leur conseiller de faire passer le TAN, complément sur le plan aptitudes, de la confirmation qui ne juge que la morphologie.

Si le chien n'a pas de certificat de naissance, cela peut arriver... Il faut expliquer au maître que le chien peut toujours être inscrit à titre initial, mais que c'est le parcours du combattant...

- Il faut faire radiographier les hanches et faire interpréter cette radio par notre lecteur, le chien doit revenir A/A
- il faut faire dépister les tares oculaires, le chien doit être indemne
- il faut que le chien ait au moins son TAN
- il faut qu'il obtienne au moins un Très Bon en exposition. La confirmation doit alors être faite à cette occasion et être signée par un juge français.

A ce moment-là le chien pourra avoir un numéro de LOF, mais son pedigree restera vierge... il ne sera complet qu'à partir de la 4ème génération.

Administratif :

S'il n'y a pas de confirmations prévues, il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation de la Société Canine Régionale, cependant il faut s'assurer que l'on ne contrevient pas aux règlements pour les coups de feu (arrêté général interdisant les coups de feu sur les terrains non clôturés du 15 avril au 15 juillet). Se renseigner à la préfecture de votre département.

Vous trouverez des documents extrêmement complets pour la préparation et le jugement des différentes épreuves, TAN, A et B.

Ils sont à votre disposition sur le site.

En résumé, le premier volet de chaque épreuve reprend l'organisation telle que vous devez la prévoir, particulièrement en ce qui concerne les contraintes pour les épreuves à l'eau, le matériel à préparer (un pigeon pour 3 chiens en général), etc.

Le deuxième volet reprend le règlement de chaque épreuve.

Le troisième volet est la fiche de notation pour chaque chien. Il serait utile que vous en prépariez une pour chaque chien inscrit avant le début des épreuves.

Le quatrième volet vous donne une fiche de résultat à envoyer au secrétariat du RCF remplie (au préalable avec les données des chiens) et signée par le juge à la fin des épreuves.

Juges :

Le TAN et les épreuves sélectives peuvent être jugés par les juges d'utilisation et les examinateurs de sélectifs. Vous trouverez leurs coordonnées dans les documents mis à disposition sur le site du RCF.

Carnet de travail :

Rappelez aux maîtres des chiens inscrits au B, qu'ils doivent se procurer un carnet de travail « chasse » auprès de la SCC (<https://www.retrieverclubdefrance.com/formulaires/formulaires>), il faut en général quelques jours pour l'obtenir.

N'oubliez pas de faire signer les feuilles de jugement par le juge ainsi que les carnets de travail et les diplômes avant son départ.

Organisation pratique :

Pièce d'eau :

Si pour le TAN et le A, la dimension de la pièce d'eau n'a pas de réelle importance, à condition que les chiens puissent nager véritablement et non seulement barboter, cependant, pour le B il faut nettement plus d'espace puisque les apportables doivent être envoyés au lanceur et à une dizaine de mètres l'un de l'autre, ce qui exige une pièce d'eau d'une cinquantaine de mètres minimum.

Nombre de chiens :

Il doit y avoir au moins 3 chiens inscrits au Sélectif B et pour la battue, les chiens doivent passer obligatoirement par 3. Si vous n'avez que deux chiens prévus dans une battue, il faut en prendre un troisième, soit un chien qui pourrait tenter le B à l'anglaise, soit un chien à l'essai, mais, dans ce cas, le juge limitera le temps que le chien passe à chercher pour ne pas désavantager les autres concurrents.

Y a-t-il un nombre maximum par juge pour cette épreuve ? Non, mais il est certain que cette épreuve est plutôt longue, particulièrement si les chiens ne sont pas très bien préparés ou que les terrains sont difficiles, et à ce moment-là, il vaut mieux prévoir un deuxième juge au-delà de 15 chiens.

Femelles en chaleur :

Si vous avez une ou plusieurs chiennes « en chaleur », vous pouvez les accepter, à la condition de les faire passer lorsque tous les autres chiens auront fini leur épreuve, avec une ou des femelles volontaires afin que le groupe soit toujours de 3. Signalez que ces femelles en chaleur doivent rester en voiture tant que les autres chiens ne sont pas tous passés.

Enfin :

Si le A est une bonne préparation au B, le sélectif B donne la possibilité d'aller en Field-Trial et ne doit donc pas être « donné » à un chien qui n'est pas suffisamment prêt. Il vaut mieux qu'il repasse plusieurs fois cette épreuve plutôt qu'aller en Field et se faire éliminer systématiquement.

En cas de chaleur, il faut commencer les battues le plus tôt possible et les faire toutes à la suite afin que la température reste supportable. Il est, en effet, très difficile de placer les chiens à l'ombre pour la battue et un chien qui reste immobile au soleil, en attendant d'aller chercher son apportable, peut attraper un « coup de chaleur ». Le refroidir immédiatement avec de l'eau sur la nuque et sous les pattes.

LES REGIONALES D'ELEVAGE

Il faut y penser un an à l'avance...

Tout d'abord, cherchez un terrain adapté (compter en moyenne une centaine de chiens) :

- environ quatre-vingts voitures, il faut donc un espace parking important à proximité et facile d'accès,
- une surface plane pour au moins deux rings de 10 m sur 20m minimum, en herbe ou en béton, si possible sans trous...

Cherchez une date, et c'est peut-être le plus compliqué ! En effet, comme il vous faudra l'accord de votre Société Canine Régionale et/ou Départementale, il faut que la date que vous choisissez soit suffisamment distante de leur(s) propre(s) exposition(s), autrement vous obtiendrez un refus, or les dates des expositions Nationales sont connues très tard dans l'année précédente. Basez-vous donc sur leur exposition de l'année en cours : très souvent, les Canines reprennent la même date d'une année sur l'autre... Suffisamment, c'est-à-dire ? au moins un mois avant ou trois semaines après... Certaines Canines sont plus « cool » que d'autres, d'autres sont plus négatives...

Une possibilité à envisager : coupler votre Régionale d'Elevage avec une exposition qui serait organisée la veille ou le lendemain de votre Régionale, sur le même lieu ou au moins dans le même département...

Vous avez trouvé le lieu et la date, demandez donc tout de suite l'accord de votre canine, cet accord vous sera indispensable pour pouvoir inscrire cette RE sur les calendriers de la SCC et du RCF.

Et bien sûr demandez l'accord du RCF. De toute façon, vous aurez tenu informés les responsables Délégation et Exposition, afin de trouver un terrain d'entente possible, car le nombre de RE est limité par année et par région...

Lorsque vous avez le terrain et la date, il vous reste maintenant à trouver des juges. Si vous prenez des juges étrangers, il faudra un juge Français pour faire les confirmations... Cependant, les juges qui viennent par avion coûtent souvent moins cher que les juges qui viennent en voiture (les Français en général), mais il faut s'en occuper et les véhiculer... Faites donc un rapide calcul de ce que cela va vous coûter.

Assurez-vous qu'au moins un des juges que vous choisissez est habilité à juger les 6 races de Retriever, et si vous avez un juge étranger, il faut vous assurez qu'il est habilité à juger les races de retrievers.

Maintenant, tout est en place ou presque tout... Il va vous falloir aussi l'accord de la DDPP (ancienne DSV) de votre département, accord qui est en général lié à la fourniture du nom d'un vétérinaire exerçant sur ce département et qui accepte d'être joignable ce jour-là en cas de problèmes...

Quelquefois les DDPP demandent que ce vétérinaire contrôle les vaccinations des chiens engagés, cela vous coûtera alors plus cher, sauf si vous avez de bonnes relations avec un vétérinaire... De toute façon, il vous faudra fournir à la DDPP une liste des participants quelques jours avant la manifestation, afin qu'ils puissent contrôler s'il y a des chiens venant de l'étranger ou de départements soupçonnés de rage... Si vous passez par Cedia pour les inscriptions, Ils vous enverront cette liste à temps.

Pensez à établir au moins un mois à l'avance un prévisionnel de vos dépenses : si vous souhaitez demander au RCF une avance sur frais, c'est absolument nécessaire, et cela vous permettra de voir où vous allez et ce que vous pouvez dépenser en récompenses entre autres... Vous devez penser à :

- Déplacement des juges

- Hébergement des juges, hôtel et repas ou accueil chez vous... Dans ce cas, vous pourrez compter les frais réels en produisant les factures des achats de nourriture et de blanchissage des draps...
- Matériel de signalisation des rings : les fabricants d'aliments peuvent vous en fournir, autrement vous trouvez des rubans dans les magasins de bricolage...
- Etablissement des catalogues et des feuilles de jugement : si c'est la première fois, sachez que beaucoup d'entre nous passons par CEDIA ou SCC Expos, ils prennent les inscriptions via internet ou par courrier et se chargent d'établir tous les documents dont vous avez besoin, y compris la liste des participants pour la DDPP. Vous pouvez leur demander un devis ou compter une dépense approximative de 300 € pour 80 à 100 chiens.
- Moyen d'installer les juges dans leur ring : tente pour les abriter, table, deux chaises, etc. Là aussi, nous faisons jouer le système D, les copains entre autres.
- Les cartons avec les numéros pour les chiens : là aussi, les fabricants d'aliments peuvent vous en fournir. Sinon, le plus simple est d'acheter un pack pour faire des cartes de visite, et d'imprimer les numéros à l'ordinateur...
- Enfin : les récompenses ! Le budget alloué pour les récompenses ne doit pas excéder 250€ mais vous avez la possibilité de trouver des sponsors si vous souhaitez de nombreux lots.
- votre prévisionnel établi, envoyez-le au Trésorier du Club, surtout si vous souhaitez avoir une avance pour frais. Ensuite, chaque fois que vous dépenserez un centime pour cette RE, faites établir une facture au nom du RCF.
- Vous pouvez aussi imaginer de faire une buvette et des sandwiches... (il faut une autorisation spéciale pour vendre des boissons alcoolisées, demandez à votre mairie...) Cela peut vous faire une rentrée supplémentaire. Vous êtes libres d'établir votre liste de prix, mais ils doivent rester dans des limites acceptables.

Tarifs : se référer au fichier des tarifs établis chaque année

BREVET INTERNATIONAL DE CHASSE PRATIQUE "TERRE ET EAU POUR RETRIEVERS"

L'organisation et la fixation de la date

Ces épreuves doivent être à l'image exacte de la chasse pratique avec mort du gibier. C'est donc une épreuve qui ne peut avoir lieu que pendant la saison de chasse. Ce brevet de chasse pratique peut se dérouler dans tous les terrains, mais elle a une exigence toute particulière : pour le travail à l'eau derrière canards, il est indispensable de pouvoir disposer d'un plan d'eau ayant un couvert (joncs) d'au moins 3 m de large, d'une surface de 2500 m². L'eau doit avoir une profondeur permettant aux chiens de nager.

Si vous disposez de ce type de terrain, essayez d'organiser un BICP. Pour cela, il faut tout d'abord vous mettre en rapport avec le responsable de la Commission Travail, tout à fait en début d'année. Il souhaitera peut-être voir les terrains pour s'assurer qu'ils soient conformes aux nécessités de l'épreuve.

En cas d'accord, vous devez demander, à ce moment-là, l'autorisation de votre Canine Régionale ou Départementale. Muni de cet accord, vous la ferez parvenir à la Commission Travail qui l'inscrira alors dans son projet de calendrier FT et BICP et le proposera à la SCC, par l'intermédiaire de la Commission Retrievers Broussailleurs et Chiens d'Eau. Celle-ci se réunit, en général vers le milieu du mois de mai et c'est elle qui décidera, en dernier ressort du calendrier.

Les juges et les aides

Chaque groupe devra comporter au minimum 6 chiens et au maximum 15 chiens. Au cas où il y aurait plus de 15 concurrents, les organisateurs procéderont à la répartition dans eux groupes. `

Si le conducteur présente plusieurs chiens, il devra le faire dans le même groupe. Tous les chiens conduits dans un même groupe devront être présentés aux mêmes juges dans chaque discipline, c'est à dire qu'il y aura par exemple pour un groupe comprenant 15 chiens :

- a) un juge qui jugera tous les 15 chiens au travail à terre.
- b) un juge qui jugera tous les 15 chiens au travail à l'eau - derrière canards.

Les chiens seront servis par des tireurs officiels désignés par le Comité de l'Organisation mais jamais par un juge en exercice dans l'épreuve.

Il vous faut donc prévoir pour chaque concours : 2 juges, 2 ou 3 excellents tireurs et des aides capables de préparer correctement faisans et canards pour qu'ils ne puissent pas s'envoler... il faut donc s'en assurer à l'avance.

Le jury est composé de 2 Juges de la S.C.C. - dont au moins un juge qualifié, les autres pouvant être juges stagiaires ou élèves-juges. Le Président du jury devra avoir lui-même conduit avec succès soit en Brevet International de Chasse Pratique ou en Field-Trial.

→ se référer au fichier liste des juges d'utilisation

Gibier

Pour chaque chien, il faut prévoir au moins un faisan et un canard, le plus proche possible du colvert.

En cas de neige, se renseigner auprès de votre préfecture, car si le sol est recouvert à plus de 50 % par de la neige, le concours pourrait être annulé ou éventuellement remplacé par le B.C.E. ou Brevet de Chasse à l'Eau. De même, si l'étang est gelé, il faut renoncer. Il est donc évident qu'un BICP ne peut-pas être prévu trop tard dans la saison et qu'il vous faut tenir compte des températures habituelles dans votre région.

Les résultats

Aucune récompense en dehors des " catégories " ne sera attribuée. Le résultat obtenu devra figurer sur le carnet de travail du chien, suivi du nombre de points. Il est souhaitable de remettre un diplôme, au dos duquel seront notés les points obtenus par le chien dans les différentes épreuves.

Un résultat obtenu en première catégorie ou en deuxième catégorie permettra l'engagement en Field Trial sans passage de l'épreuve B et l'accès en classe travail.

En dehors du classement par catégories, aucune récompense ne sera attribuée.

Un prix d'honneur ou un challenge pourra néanmoins être décerné au meilleur chien de la journée classé en 1^o catégorie, avec le maximum de points (32/32). Ce maximum de points ne récompensera que le travail d'un chien efficace, bien dans l'esprit de l'épreuve et disposant des caractéristiques essentielles inhérentes à sa race.

Les chiens pourront être classés en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie en fonction des minima précisés ci-après :

Travail à terre		Commentaires
- Rapport à l'Aveugle	/ 4 pts	
- Rapport de gibier désailé	/ 4 pts	
Travail à l'Eau		
- Recherche et pister le canard et rapport	/ 4 pts	
Juger sur l'ensemble des exercices		
Sagesse au poste, obéissance et maniabilité	/ 4 pts	
Rapidité et style dans l'action	/ 4 pts	
Qualité du marking	/ 4 pts	
Qualité des rapports	/ 4 pts	
Qualité du nez	/ 4 pts	
Total	/ 32 pts	

Le brevet est noté sur 32 points : chaque épreuve est notée de 0 à 4 en fonction des qualificatifs suivants :

0 = Très Insuffisant (éliminé)

1 = Insuffisant

2 = Bon

3 = Très Bon

4 = Excellent

Pour obtenir un BICP 1ère catégorie, il est nécessaire d'obtenir 4 points à tous les items sauf le rapport à l'aveugle et la rapidité et le style dans l'action pour lesquels 3 pts suffisent, soit un minimum de 30pts/32.

Pour obtenir un BICP 2ème catégorie, il est nécessaire d'obtenir un minimum de 3 pts à tous les items, soit un minimum de 24pts/32.

Pour obtenir un BICP 3ème catégorie, il est nécessaire d'obtenir un minimum de 2 pts à tous les items, soit un minimum de 16pts/32.

Rappel de la SCC à tous les organisateurs

Conditions d'engagement : ne pourront prendre part au concours que les chiens de race pure inscrits à un livre des origines reconnu par la SCC ou la FCI.

Ne sont pas admis les chiens atteints de maladies contagieuses, les propriétaires faisant partie de Sociétés ou de Clubs non reconnus par la SCC ou ayant été sanctionnés par la Commission de discipline du Club ou de la SCC, ainsi que les chiens disqualifiés. Seront également exclus les chiens se révélant agressifs.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture (fixée par l'Association organisatrice) cachet de la poste faisant foi.

BREVET DE CHASSE A L'EAU (B.C.E)

L'organisation et la fixation de la date

Ces épreuves doivent être à l'image exacte de la chasse pratique avec recherche d'un gibier d'eau. C'est donc une épreuve qui ne peut avoir lieu que pendant la saison de chasse. Pour le travail à l'eau derrière canards, il est indispensable de pouvoir disposer d'un plan d'eau ayant un couvert (joncs) d'au moins 3 m de large, d'une surface de 2500 m². L'eau doit avoir une profondeur permettant aux chiens de nager.

Il faut tout d'abord vous mettre en rapport avec le responsable de la Commission Travail tout à fait en début d'année. Il souhaitera peut-être voir les terrains pour s'assurer qu'ils soient conformes avec les nécessités de l'épreuve.

En cas d'accord, vous devez demander, à ce moment-là, l'autorisation de votre Canine Régionale ou Départementale. Muni de cet accord, vous la ferez parvenir à la Commission Travail qui l'inscrira alors dans son projet de calendrier FT et BICP et le proposera à la SCC, par l'intermédiaire de la Commission Retriever : Broussailleurs et Chiens d'Eau. Celle-ci se réunit, en général vers le milieu du mois de mai et c'est elle qui décidera, en dernier ressort du calendrier.

Les juges et les aides

Chaque groupe devra comporter au minimum 6 chiens et au maximum 24 chiens. Au cas où il y aurait plus de 24 concurrents, les organisateurs procéderont à la répartition dans deux groupes.

Le jury est composé de 2 Juges de la S.C.C. dont au moins un juge qualifié, les autres pouvant être juges stagiaires et élèves-juges. Le Président du jury devra avoir lui-même conduit avec succès soit en Brevet international de Chasse Pratique ou en Field-Trial. Les chiens seront servis par des tireurs officiels désignés par le Comité de l'Organisation, éventuellement un juge en exercice dans l'épreuve.

Il vous faut donc prévoir, pour chaque concours, 2 juges, 2 ou 3 excellents tireurs (lorsque le canard est poursuivi par le chien à l'eau, il ne faut pas blesser le chien !) et des aides capables de préparer correctement faisans et canards pour qu'ils ne puissent pas s'envoler... il faut donc s'en assurer à l'avance.

Gibier

Pour chaque chien, il faut prévoir au moins un canard, le plus proche possible du colvert.

L'épreuve ne pourra pas commencer avant les heures légales de chasse du département, et devra finir avant l'heure légale de la fermeture de la chasse. De même, en cas de neige, si le sol est recouvert à plus de 50 % par de la neige, le concours devra être annulé ou éventuellement remplacé par le B.C.E. ou Brevet de Chasse à l'Eau. De même, si l'étang est gelé, il faut renoncer. Il est donc évident qu'un BICP ne peut pas être prévu trop tard dans la saison et qu'il vous faut tenir compte des températures habituelles dans votre région.

Les résultats

Aucune récompense en dehors des « catégories » ne sera attribuée. Le résultat obtenu devra figurer sur le carnet de travail du chien, suivi du nombre de points. Il est souhaitable de remettre un diplôme, au dos duquel seront notés les points obtenus par le chien dans les différentes épreuves.

Les chiens pourront être classés en 1ère, 2ème ou 3ème catégorie en fonction des minima précisés ci-après :

Matières		Commentaires
Pister et rechercher le canard	/ 4 pts	
Façon de retrouver le canard et de le rapporter en eau profonde	/ 4 pts	
Obéissance et maniabilité jugée sur l'ensemble	/ 4 pts	
Total	/ 12 pts	

En dehors du classement par catégories, aucune récompense ne sera attribuée.

Un prix d'honneur ou un challenge pourra néanmoins être décerné au meilleur chien de la journée classé en 1° catégorie, avec le maximum de points (12/12). Ce maximum de points ne récompensera que le travail d'un chien efficace, bien dans l'esprit de l'épreuve et disposant des caractéristiques essentielles inhérentes à sa race.

Rappel de la SCC à tous les organisateurs (voir aussi à BICP)

Conditions d'engagement : ne pourront prendre part au concours que les chiens de race pure inscrits à un livre des origines reconnu par la SCC ou la FCI.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture (fixée par l'Association organisatrice) soit au moins dix jours avant le concours (date de réception - cachet de la poste).

WORKING-TEST

En vue de préparer plus de chiens au travail et d'inciter leurs propriétaires à les faire progresser dans le plaisir de la coopération, certains ont déjà commencé à organiser ce type de manifestation

C'est une bonne préparation aussi pour les Field-Trials et cela permet de donner à nos chiens un entraînement étalonné pendant le reste de l'année.

Le circuit annuel se déroule de la fermeture de la chasse de l'année en cours jusqu'à mi-août. Une coupe de France clôt la saison en cours. Les juges devront respecter le règlement général des jugements de la FCI.

Pour l'organisation de ces épreuves, il est primordial de se référer aux règlements des WT.

*Il est possible d'organiser des **WT d'entraînement**, épreuves non officielles et dans ce cas de faire appel à des dresseurs professionnels ou non, et surtout des personnes qui concourent en WT Officiel de manière habituelle, au moins en Novice ou en Open pour juger l'épreuve.*

Les différentes classes

En WT officiel, il n'y a que 5 classes : Découverte, Initiation, Novice, Open et Vétéran. En WT d'entraînement, une classe Découverte permet des personnes non initiées de débiter dans cette pratique.

Les démarches à faire

Ce sont les mêmes que pour les entraînements ou les épreuves de travail (voir ces sections).

Demander l'accord du propriétaire des lieux, puis celui de la Société Canine Régionale ou Départementale, ensuite envoyer votre planning aux différentes personnes du RCF, responsable Délégation, Secrétariat et Communication, qui sont chargés d'éviter que des manifestations aient lieu le même jour dans des départements avoisinants. Après leur accord, chercher vos juges et leurs assistants.

En effet, il faut en général pour chaque juge, prévoir un aide (ou deux). Ce peut être des concurrents d'une classe qui ne passe pas au début, ou qui est déjà passée. De toutes façons, c'est très formateur d'assister ces épreuves.

Le matériel

Il faut prévoir un bon nombre d'apportables de la même couleur, soit au minimum 6 par juges.

Pour le coup de feu, prévoyez des revolvers chargés à blanc... Il faut aussi prévoir une signalétique, particulièrement pour les zones d'attente avant chaque atelier.

Inscription

Vous avez maintenant la possibilité de prendre vos inscriptions en ligne par le biais du site Hello Asso (Contacter Aline Baron : baronaline@free.fr. **La licence est obligatoire** ; vous pouvez contacter la secrétaire générale (sand.michaud@orange.fr) pour vérifier que les concurrents inscrits en ont une.

Modus Operandi

Le responsable de chaque épreuve s'engage à respecter les contraintes d'organisation et à restituer le "kit" fourni par le comité organisateur : stock de dummies, revolvers (pistolets), brassards, calicots et autres supports fournis par le sponsor principal.

Jury

En tout, un juge par atelier et cinq ateliers. Les cinq juges sont réunis la veille pour mettre en place, conjointement, les ateliers. En cas de faible effectif de concurrents, l'épreuve pourra être organisée avec 3 juges, qui animeront 5 ateliers.

Pour qu'un WT soit officiel, le jury doit être composé obligatoirement par au moins un juge officiel SCC et/ou des examinateurs nommés par le RCF. Seuls les WT comportant un test à l'eau permettent l'accès en field trial (à préciser dans le calendrier).

Secrétaires et Aides

Un secrétaire parlant anglais sera mis à disposition des juges étrangers. Un secrétaire à disposition des autres juges serait appréciable mais pas obligatoire.

Aides : ils seront volontaires, choisis par avance et entraînés. Ils auront été informés des obligations et précautions nécessaires à leur activité. Il est indispensable que ceux-ci soient présents à la mise en place des ateliers par les juges.

Tarifs : se référer au fichier des tarifs établis chaque année

Circuit

Les ateliers seront disposés sur un circuit, de façon que les concurrents se déplacent sans voir ceux-ci, ni avoir à les traverser. Un fléchage facilitera le bon déroulement des épreuves.

Après

N'oubliez pas de calculer à l'avance les frais de déplacement de vos juges, et de leur faire signer la feuille (voir au début). Les frais de déplacement des aides et bénévoles ne seront remboursés qu'aux frais réels. Bien que ce ne soit pas une épreuve officielle, il faut tout de même envoyer les résultats et les comptes au Secrétariat, accompagnés de tous les originaux des factures des frais engagés, dans un délai maximum de 15 jours.

L'organisation et la fixation de la date

Ces épreuves doivent être à l'image exacte de la chasse avec mort du gibier. C'est donc une épreuve qui ne peut avoir lieu que pendant la période de chasse. Un field peut se dérouler sur tous les terrains, à condition que la superficie soit suffisante. Pour cela, il faut tout d'abord vous mettre en rapport avec le responsable de la Commission Travail, au plus tard en début d'année. Il souhaitera peut-être voir les nouveaux terrains pour s'assurer qu'ils soient conformes aux nécessités de l'épreuve.

S'il est d'accord, vous devez demander, à ce moment-là, l'autorisation de votre Canine Régionale ou Départementale. Muni de cette autorisation, vous la ferez parvenir à la Commission Travail qui l'inscrira alors dans son projet de calendrier FT et le proposera à la SCC, par l'intermédiaire de la Commission Retrievers Broussailleurs et Chiens d'Eau. Celle-ci se réunit, en général vers le milieu du mois de mai et c'est elle qui décidera, en dernier ressort du calendrier.

Il est rappelé que les Field-Trials sont soumis au Règlement Général des Fields-Trials pour Retrievers, publié par la S.C.C. Ce règlement est très complet et nous vous conseillons de le consulter avec soin. C'est la Commission Travail qui vous communiquera les changements éventuels.

Les juges et les aides

Des concours peuvent être organisés à la Française ou à l'Anglaise. Sur votre demande d'inscription, cela devra être précisé, ainsi que le nombre de concours prévus si votre terrain ne vous permet pas d'organiser un grand nombre de battues.

Les concours à la Française seront jugés par un seul juge, ceux à l'Anglaise, dans la mesure du possible, par deux juges. Vous pouvez faire appel à des juges étrangers, mais il vous faudra demander l'autorisation à la SCC et il devra toujours y avoir au moins un juge français qualifié comme Président du Jury. Dans le cas d'un concours à l'Anglaise avec CACIT, il devra y avoir au moins un juge étranger.

Il vous faut donc prévoir pour chaque concours : 1 ou 2 juges, 3 ou 4 bons tireurs (qui s'engagent à faire ce que le juge va leur demander) et au moins un aide capable de lancer correctement le gibier... Il faut donc s'en assurer à l'avance, c'est la clef de la réussite d'un bon Field.

Gibier

En raison du coût élevé du gibier, vous pouvez demander une avance au Trésorier, sur présentation d'un devis du marchand de gibier, dès que vous saurez le nombre de participants à votre field. Pour chaque chien, il faut prévoir au moins 3 faisans ou canards, éventuellement perdreaux, mais le gibier doit être le même pour tous les concurrents. Il est certain que les perdreaux coûtent moins cher à l'achat, mais ils sont plus difficiles à atteindre, il faut donc de très bons tireurs, et finalement cela revient plus cher, car il faut prévoir plus d'oiseaux... En cas de neige, se renseigner auprès de votre préfecture, car si le sol est recouvert à plus de 80 % par de la neige, le concours pourrait être annulé...

Les inscriptions :

Vous avez maintenant la possibilité de prendre vos inscriptions en ligne par le biais du site Hello Asso (Contacter Aline Baron : baronaline@free.fr.)

Les chiens inscrits doivent être saisis sur le site de la SCC Gestion des manifestations (voir tutoriel) afin de s'assurer qu'ils soient associés à une licence. En absence de licence, le résultat du chien ne pourra pas être pris en compte : **la licence est obligatoire !**

Vous aurez la possibilité de créer votre catalogue grâce à ce site.

Le matin même

Permettre aux participants de boire un café chaud avant de se rendre sur les terrains.

Pendant ce temps, vous vérifierez les inscriptions et les paiements, et récupérez les carnets de travail. La présentation de ces carnets avant de concourir est obligatoire. Si un participant l'a oublié, il doit verser une somme de 16 €. Il aura l'obligation d'envoyer son carnet avec une enveloppe suffisamment affranchie pour le renvoi à l'organisateur dès son retour chez lui.

La SCC nous fait l'obligation de nous assurer, avant le départ en battues, de vérifier que :

- Chaque chien a bien obtenu soit son sélectif B, soit un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, soit 80 % des points dans un WT (avec épreuve à l'eau) sous peine de voir les résultats annulés.
- S'il a obtenu 3 CACT à la Française, le chien doit obligatoirement passer à l'Anglaise. Il ne peut plus se

« Chaque concours comportera au minimum 6 chiens inscrits lorsque seul le CACT est mis en jeu et au minimum 10 lorsque le CACIT est mis en jeu ; ces chiens seront inscrits au catalogue et présents sur le terrain, et au maximum 12 sauf dérogation de la CUN sur ce point. Dans la même journée un juge pourra juger un concours à la Française et un concours à l'Anglaise à condition que le nombre total de chiens à voir n'excède pas 20 (ou 24 s'il y a deux juges pour le concours à l'Anglaise) »

présenter à la Française, sauf éventuellement à la Coupe de France, s'il n'est pas qualifié à l'Anglaise (décisions de la SCC de juillet 2013).

La SCC rappelle à tous les organisateurs les articles 5 et 8 des Règlements de Field Trial :

Article 5 « Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture fixée par l'Association organisatrice, soit au moins 10 jours avant la date du concours. Ne pourront prendre part au concours que les chiens de race pure inscrits à un livre des origines reconnu par la SCC ou la FCI, ayant passé avec succès une épreuve de dressage sélective, dite épreuve B, ou encore ayant obtenu un résultat 2^{ème} catégorie en BICP, ou ayant obtenu 80 % des points dans un working-test jugé par un juge SCC en classe open ou novice de 10 chiens minimum, avec obligatoirement un rapport en eau profonde. »

Pour les chiens venant de l'étranger : un Très Bon en Field Trial où le CACT national est mis en compétition ou un T.B. dans une épreuve sur gibier froid où le CACT national est mis en compétition, dans le pays de résidence de son propriétaire.

Article 8 : les chiennes en chaleur n'ont pas le droit de concourir, elles doivent être déclarés « forfait » au plus tard le matin du concours et elles peuvent être remplacées.

Après le Field-Trial et au plus tard dans les quinze jours suivant la manifestation

Il vous faut envoyer au siège du RCF, 44 rue Jean Borderel, 95100 Argenteuil, deux catalogues dûment complétés des résultats et émargés par tous les juges, ainsi qu'un bref compte-rendu sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés les différents concours, au plus tard dans les 15 jours suivant, ainsi que les comptes de recettes et de dépenses, et les chèques afférents (voir dans la section généralités au début un modèle à utiliser) accompagnés des factures originales de toutes les dépenses.